

Annexe VI

**M. Dard, chargé d'affaires de la République française à Sofia
à M. Doumergue (président du Conseil, ministre des Affaires étrangères)
Prisonniers bulgares en Grèce. Situation en Thrace
Sofia le 29 décembre 1913**

J'ai fait connaître à M. Ghenadief les mesures annoncées par M. Vénizélos à notre ministre à Athènes concernant la libération des prisonniers bulgares, civils et militaires, détenus encore en Grèce. Tout en me remerciant de l'appui qui lui a été donné à cette occasion par le gouvernement de la République, M. Ghenadief s'est montré fort sceptique sur la réalisation des promesses faites par le G.G. [i. e. Gouvernorat général de Macédoine]. D'après lui, le G.G. est bien décidé à ne libérer ces prisonniers qu'après s'être défait d'un grand nombre d'entre eux. Il affirme que beaucoup meurent du mauvais traitement dont ils sont victimes, que d'autres sont exécutés dans les prisons. Il prétend notamment savoir que le fonctionnaire de la police bulgare Karajhiojof, accusé par les Grecs d'avoir incendié Serrès et dont j'avais à maintes reprises réclamé la libération à Athènes, à été récemment assassiné par l'escorte militaire chargé de le reconduire à la frontière [...]. Le gouvernement bulgare ne possède aucun otage grec, il ne m'a pas été difficile d'en conclure que les persécutions exercées depuis quelque temps en Thrace n'avaient d'autre but que de procurer au Gouvernement bulgare les moyens de pression qui lui manquent pour obtenir de la Grèce satisfaction. Bien que M. Ghenadief repousse énergiquement à cet égard les imputations de M. Panas, je ne doute pas que celles-ci ne soient en partie fondées.

[...] Le seul moyen de mettre un terme à tant de maux est le rétablissement des rapports diplomatiques entre la Grèce et la Bulgarie et surtout l'envoi de consuls, dont la seule présence empêchera un grand nombre d'abus ou de sévices et ramènera un ordre relatif.

[...] Votre excellence me permettra donc d'exprimer le vœu que le Gouvernement de la République, d'accord avec le Gouvernement russe, use de toute son influence à Athènes pour amener le Gouvernement hellénique à fixer enfin un délai à la libération définitive des quelques centaines de prisonniers bulgares qu'il détient encore. Il est bien évident que si M. Vénizélos a fait en sorte d'éviter l'arbitrage proposé par le Gouvernement bulgare, c'est que son attitude n'est pas soutenable en droit.

AMAE FAA A 288/27, n. 250, 29/12/1913